

seront pas utilisés au cours de l'année courante. Il n'y a pas de doute qu'on commencera au cours de l'année les travaux de construction. J'espère, m'adressant plutôt à la raison qu'au sentiment, que le ministre admettra la responsabilité du Gouvernement fédéral et reconnaîtra qu'il y a lieu de construire ce pont et d'y attribuer une subvention puisée dans les fonds fédéraux. Le ministre peut-il me dire si des démarches ont été faites et dans le cas de l'affirmative, si le Gouvernement fédéral est disposé à aider à construire ce pont.

L'hon. M. Winters: Des demandes ont été formulées. L'ex-maire de Victoria m'a rencontré une fois en compagnie du député de Victoria et je crois qu'il a vu le ministre de la Défense nationale par la suite. J'ai dû lui dire à ce moment-là que le Gouvernement ne croyait pas être tenu d'assurer l'aménagement d'un pont qui réponde aux besoins, parce que, selon lui, cela relevait de la municipalité.

Je sais ce qu'a dit le député à propos de la circulation et des questions relatives à la navigation; mais cela ne suffit pas pour amener le gouvernement fédéral à participer financièrement à l'entreprise. Nous voulons bien étudier la question relativement à la navigation et accorder les autorisations nécessaires que nous pouvons donner aux termes de la loi sur la protection des eaux navigables, afin qu'on puisse construire un pont qui réponde aux besoins et soit situé à l'endroit approprié; mais le gouvernement fédéral n'est pas tenu de participer financièrement à l'entreprise.

M. Pearkes: Il ne fournira donc rien?

L'hon. M. Winters: C'est exact.

M. Johnston (Bow-River): J'imagine que c'est ici qu'il faut mentionner le sujet qui m'intéresse. Il s'agit de la construction d'un pont sur la rivière du Cheval-qui-rue, quelle part au mille 4 dans le parc Yoho.

L'hon. M. Winters: Si le député n'y voyait pas d'inconvénient, nous pourrions étudier cela plus tard, quand nous en serons aux crédits intéressant la Division des services de développement, génie. Il s'agit d'un pont sur le tracé de la route transcanadienne.

M. Johnston (Bow-River): Le ministre veut-il parler du crédit numéro 382?

L'hon. M. Winters: Peut-être, vu qu'il s'agit d'une question bien précise, pourrions-nous attendre d'en être au crédit numéro 387, qui a trait à la route transcanadienne.

M. Johnston (Bow-River): Peu importe le crédit que le ministre préfère pour cette étude. Cela me va.

[M. Pearkes.]

L'hon. M. Winters: Le crédit numéro 387.

M. Green: Le crédit que nous examinons intéresse les ponts. Le ministre s'en souviendra, nous avons eu, au cours de sessions antérieures, des discussions sur le pont Marpole, qui enjambe le bras nord du Fraser.

L'hon. M. Winters: Le crédit à l'étude porte sur l'entretien et l'exploitation des ponts.

M. Green: Je pense que c'est le seul crédit où aborder cette question. C'est celui où elle a été discutée par le passé.

L'hon. M. Winters: Le poste numéro 382 serait plus indiqué. Cependant, je ne m'oppose pas à ce que nous examinions ici cette question.

M. Green: Je suis quelque peu étonné de ce que les prévisions budgétaires ne renferment même pas la somme de \$400,000 que, sauf erreur, le gouvernement fédéral était disposé à contribuer à la construction d'un nouveau pont sur le bras nord du Fraser. Le ministre s'en souviendra, le plan primitif du gouvernement fédéral prévoyait que le vieux pont Marpole serait doté d'une nouvelle travée levante. Le gouvernement provincial n'était pas disposé à effectuer un changement de cette nature. Je crois qu'il avait parfaitement raison. Il a insisté pour obtenir l'aménagement d'un pont moderne à niveau élevé qu'on appellera le pont de la rue Oak. Au début, le gouvernement fédéral ne voulait pas contribuer à son aménagement. J'ai discuté la question à la Chambre en 1954.

Je me reporte à la page 7154 du hansard du 25 juin 1954. L'adjoint parlementaire au ministre dirigeait alors l'examen des crédits. Voici certains passages du débat qui a eu lieu à cette occasion:

M. Bourget: Je crois que le montant de \$400,000 a été offert à la province pour construire le pont Marpole, mais j'apprends qu'on veut l'aménager rue Oak.

M. Green: C'est exact.

M. Bourget: Jusqu'ici, je ne crois pas...

M. Green: Est-ce à dire qu'à moins que le gouvernement provincial n'accepte ce projet ridicule qui consiste tout simplement à placer une travée levante sur le vieux pont Marpole, le gouvernement fédéral ne versera rien?

M. Bourget: Oui; on me dit qu'il fera probablement la même offre pour le pont de la rue Oak.

M. Green: Le gouvernement fédéral paiera \$400,000 à l'égard d'un nouveau pont sur la rue Oak?

M. Bourget: C'est exact, monsieur le président.

L'an dernier, le ministre a formulé une déclaration à ce sujet, déclaration qui se trouve consignée à la page 6716 du hansard du 19 juillet 1955. Je cite:

M. Green: Le ministre veut-il dire que le Gouvernement versera \$400,000, s'il n'y a pas de péage, seulement à l'égard du pont secondaire qui s'étendra du pont principal à l'île Sea?